

Commentaires du CPQ
dans le cadre des
consultations
prébudgétaires 2025-2026
du gouvernement du
Québec

Faire face à l'adversité

Février 2025



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca

Table des matières

Introduction : le monde a changé	3
Une fiscalité compétitive	4
Recommandations	5
Infrastructures et marchés publics	7
Recommandations	8
Le capital humain	9
Recommandations	9
La réglementation	11
Recommandations	11
Économie verte	12
Recommandations	12
Secteurs stratégiques	13
Finances publiques, équilibre budgétaire et dette	14
Recommandations pour le système de santé	14
Autres mesures et enjeux	15
Conclusion	16

Introduction : le monde a changé

Les économies québécoise, canadienne et mondiale se retrouvent dans une conjoncture particulière comportant une grande part d'incertitude et de changements structurels. Après la covid, les menaces et l'imprévisibilité provenant des États-Unis nous forcent à mettre les bouchées doubles pour tirer notre épingle du jeu.

L'imposition ou non de tarifs sur les biens vendus au sud de la frontière et la forte probabilité que les impôts pour les entreprises soient abaissés afin notamment d'attirer des investissements sur le territoire américain créent énormément d'imprévisibilité.

Un consensus se dessine sur le fait que même si l'administration américaine sursoit à l'imposition de tarifs, la relation de confiance à l'égard de notre plus grand partenaire économique s'en trouve entachée. Les événements actuels nous font une fois de plus prendre conscience de notre trop grande dépendance économique à l'égard des États-Unis et la faiblesse de notre productivité et de notre compétitivité.

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) croit que plutôt que de subir, nous devons transformer cette tempête en opportunité et repenser notre environnement d'affaires pour assurer notre prospérité. Nous devons diversifier nos marchés, renforcer notre économie locale et prendre notre destin en main afin de nous assurer une meilleure prospérité et nous permette de traverser la période d'instabilité créée par l'arrivée de l'administration Trump. La situation requiert un plan global, un « *New Deal* » à saveur québécoise/canadienne qui implique à la fois un changement en profondeur de notre économie, des investissements publics et privés considérables et un pacte social appelant à la participation de tous les acteurs de la société, s'articulant autour de mesures concrètes susceptibles de donner à notre économie un nouveau regain et nous préparer pour un meilleur avenir.

Sur le plan structurel, les principaux enjeux pour l'économie québécoise demeurent le vieillissement démographique, la transition énergétique, la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. S'ajoutent finalement les mutations technologiques accélérées par les développements en intelligence artificielle, notamment l'IA générative.

Dans ce contexte, **assurer un environnement d'affaires, fiscal et réglementaire, favorable et compétitif est plus important que jamais. Ceci permettra d'améliorer notre prospérité** et notre résilience et d'augmenter notre richesse collective et notre niveau de vie.

Le gouvernement doit notamment continuer de soutenir les investissements, l'innovation et la hausse de la productivité et la compétitivité des entreprises. Des mesures relativement peu coûteuses mais dont les retombées peuvent être très bénéfiques, doivent être mises de l'avant qu'on pense au rôle stratégique que peuvent jouer les infrastructures et contrats publics ou à l'allègement du fardeau réglementaire des entreprises. Ce dernier déjà lourd, s'est alourdi considérablement au cours des dernières années dans plusieurs domaines (protection des renseignements personnels, protection du consommateur, langue française, SST, environnement...). Nous avons été ravis d'entendre le PM mentionner parmi les faiblesses du Québec : 'Notre productivité, **la surréglementation**, la bureaucratie, la taxation', et dire qu'il reste beaucoup de travail à faire.¹

¹ Par exemple [François Legault veut que le Québec corrige ses «faiblesses» économiques](#)

Les gains de productivité constituent une condition *sine qua non* pour que l'économie du Québec se positionne avantageusement dans un marché en pleine reconfiguration et assure le niveau de vie des citoyens. Après avoir connu une croissance intéressante au Québec entre 2017 et 2019, la productivité a reculé au cours des dernières années au Québec comme au Canada. L'automatisation, la robotisation et la numérisation sont indispensables pour gagner en productivité et pour faire face au défi de la rareté de main-d'œuvre.

Les recommandations du CPQ énoncées dans ce mémoire visent ainsi la résilience économique et une prospérité durable face à l'adversité ambiante en se concentrant sur :

- Une fiscalité compétitive propice à l'innovation, l'entrepreneuriat, l'investissement et la croissance des entreprises;
- Des infrastructures de qualité pour répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux;
- Un allègement et une harmonisation réglementaires;
- Une action renforcée pour la disponibilité et la qualité du capital humain;
- Des efforts pour l'indépendance et la compétitivité énergétiques;
- Un rôle stratégique des contrats publics et un État plus efficace et plus productif.

Une fiscalité compétitive

Une fiscalité compétitive et prévisible demeure un impératif incontournable pour favoriser l'investissement privé de même que pour l'amélioration de la performance globale des entreprises tant à l'intérieur qu'à l'exportation. Il faut viser également une fiscalité qui soit propice à l'innovation, à l'entrepreneuriat, à la création et à la croissance des entreprises.

Le poids combiné des prélèvements sur les sociétés au Québec (6,6 % du PIB en 2023) se retrouve au 5^e rang sur un ensemble de 32 pays et provinces, nettement au-dessus de la moyenne des économies avancées de l'OCDE (4,3 %)². Le Canada se classe également en haut de la liste en 7^e position (avec un poids de 5,6%). En comparaison, ce ratio est de 2,1% aux É-U et le président américain veut réduire l'impôt fédéral sur les sociétés de 6 points de pourcentage. Le Québec et le Canada ne peuvent rester indifférents face à cette situation.

Une réduction du fardeau fiscal des entreprises indépendamment de ce qui se passe au sud des frontières était déjà souhaitable. Elle est maintenant plutôt incontournable.

Le Québec dispose essentiellement de deux leviers importants pour réduire le fardeau fiscal des entreprises : le taux d'impôt des sociétés et les cotisations au Fonds des services de santé (FSS).

² CFFP, Bilan de la fiscalité 2025, <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/bilan-de-la-fiscalite-au-quebec-edition-2025/> En plus des impôts sur les bénéfices des sociétés, les prélèvements fiscaux applicables aux sociétés incluent également les impôts sur les salaires et les taxes sur le capital des sociétés. À noter que les cotisations sociales payées par les employeurs ne sont pas incluses dans ces chiffres. Au Québec, les impôts sur les salaires sont composés des cotisations au Fonds des services de santé, la principale composante, mais aussi des cotisations au Fonds de développement et reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et des contributions temporaires relatives à la taxe des institutions financières. Comme le taux de cotisation au RRQ est plus élevé au Québec que dans le RDC et que le Québec se distingue par la présence du RQAP, il est plausible que l'ensemble des prélèvements soit plus élevé.

Recommandations

Pour l'investissement

- Réduire le taux d'impôt des sociétés de 11,5 à 10%. (Une réduction limitée aux bénéfices réinvestis pourrait également être envisagée). La baisse du taux d'imposition améliorerait la compétitivité fiscale du Québec et serait bénéfique à la croissance économique. Elle améliorerait la rentabilité des investissements, permettant ainsi aux entreprises d'investir davantage dans leur croissance. Des études révèlent que les régions où l'impôt sur le revenu des sociétés est réduit tendent à enregistrer une activité économique accrue³.
- Réduire le taux de cotisation au FSS : établir un plan pour l'allègement progressif et généralisé des taxes sur le capital humain pour tendre vers le niveau de l'Ontario. Actuellement, les entreprises québécoises font face à des taux de cotisation allant de 1,25 % à 4,26 %, comparativement à une fourchette de 0,96 % à 1,95 % en Ontario. Cette baisse augmenterait les salaires, stimulerait l'emploi et soutiendrait la croissance économique. Elle dégagerait aussi une marge pour investir dans les entreprises.
- Réintégrer le secteur de l'aluminium aux secteurs admissibles au congé fiscal pour grands projets d'investissement et les frais de main-d'œuvre dans les dépenses attribuables à la réalisation d'un projet.

Pour minimiser l'impact sur les finances publiques à court terme, la poursuite du travail de révision des programmes et des crédits d'impôt gouvernementaux, de même que la révision de certaines aides financières destinées aux entreprises demeurent pertinentes. Le gouvernement du Québec a déjà coupé dans des crédits d'impôt destinés aux entreprises et des programmes destinés aux PME. Si le CPQ estime qu'il est sain de revoir les crédits d'impôt, il ne faut pas que le résultat soit un alourdissement du fardeau fiscal global des entreprises. Il peut être plutôt préférable de viser une baisse généralisée du taux d'impôt plutôt que des mesures et subventions où le gouvernement choisit les gagnants et les perdants. À plus long terme, ces baisses d'impôt seront en bonne partie compensées par l'activité économique supplémentaire générée ou maintenue au Québec.

Rappelons par ailleurs que les dépenses publiques ont augmenté de façon considérable au cours des dernières années. Le fiscaliste Luc Godbout a estimé que les dépenses publiques au Québec étaient 9G\$ plus élevées en 2024 par rapport au cadre financier de 2022. Le contrôle des dépenses est un élément sur lequel il faut continuer de travailler.

Le CPQ apprécie par ailleurs que le gouvernement du Québec se soit harmonisé avec le fédéral en reportant la mesure concernant le taux d'inclusion sur les gains en capital. Cette mesure n'est pas de nature à encourager la croissance des entreprises notamment les startups innovantes. Il faudrait idéalement non pas reporter, mais mettre fin à la hausse du taux d'inclusion.

³ Voir par exemple Suárez Serrato, J. C., & Zidar, O. M. (2023). Who benefits from state corporate tax cuts? A local labor market approach with heterogeneous firms: Further results. National Bureau of Economic Research. Selon le professeur économiste Bev Dahlby : « la réduction d'un point de pourcentage du taux d'IS d'un gouvernement provincial augmente le taux de croissance de 0,12 point de pourcentage, quatre ans après la réduction initiale, et augmente le PIB réel par habitant de 1,2 % à long terme. Les résultats résistent à divers contrôles de sensibilité ... l'expansion de l'économie de la province et de l'assiette de l'impôt sur les sociétés qui en résultera compensera dans une certaine mesure la baisse du taux d'imposition ». <https://www.policyschool.ca/wp-content/uploads/2019/09/Canada-CIT-Dahlby-Ferede.pdf>

Pour l'innovation et la R-D

L'innovation est un levier de différenciation et un facteur de compétitivité essentiel pour toute entreprise et économie. Avec l'économie des données, la circulation de l'information et la diffusion du savoir se renforcent, et les voies d'innovation se diversifient. Les incitatifs en faveur de l'innovation doivent par ailleurs être renforcés de même que pour le principal programme de R-D, le crédit d'impôt pour la RS-DE. Les dépenses du Québec en R-D exprimées en pourcentage du PIB se chiffraient à 2,3 % en 2021, sensiblement inchangées depuis 2018. Il y a eu une tendance à la baisse de ces dépenses depuis le sommet de 2,7 %, atteint en 2006. À titre de comparaison, la Suède consacre 3,4 % de son PIB à la R-D et Israël, 5,56 %.

Encore plus préoccupantes, les dépenses intra-muros de R-D du secteur des entreprises (DIRDE) représentaient 1,3 % du PIB en 2020 au Québec (1,24 % en Ontario), comparativement à 1,9 % dans la zone OCDE. À titre de comparaison, la Suède consacre 2,5 % de son PIB à la R-D en entreprise et Israël, 4,9 %. Il faut bonifier et adapter les incitatifs fiscaux relatifs à la R-D afin de motiver davantage la prise de risque et d'améliorer leur efficacité à répondre aux objectifs poursuivis notamment en termes d'innovation et sa commercialisation. Le CPQ recommande ainsi ce qui suit :

- Rendre admissibles les dépenses liées à la commercialisation; la R-D en robotisation et dans le numérique de même que les dépenses liées à l'innovation sur des technologies existantes;
- Bonifier le crédit d'impôt pour R-D pour les grandes entreprises (ramener le taux de 14 % à son niveau d'origine qui était de 17 % ou plus de façon temporaire et sous certaines conditions). Celles-ci sont en effet généralement plus susceptibles d'investir dans de grands projets de R-D et d'innovation. Elles sont en concurrence mondiale à cet égard, jouent un rôle structurant dans leurs secteurs et sont au cœur d'écosystèmes à haute valeur ajoutée;
- Réinstaurer l'admissibilité des dépenses en capital;
- Rendre admissible au crédit d'impôt la recherche faite par des sous-traitants « de 2^e niveau »;
- Rendre admissibles les dépenses courantes en matériaux, équipements, formations et acquisition de connaissances.

À noter que, selon un rapport de la CFFP⁴, le Québec est la seule province canadienne qui n'étend pas son crédit aux autres dépenses courantes (matériaux consommés, matériaux transformés et frais généraux), comme dans le cas du crédit fédéral. Un élargissement de la base de dépenses admissibles serait plus équitable pour les sociétés dont la recherche vise davantage l'efficacité technique (et donc une augmentation de la productivité) et qui est moins intensive en ressources humaines. C'est notamment le cas pour les secteurs de l'agriculture, de l'extraction minière, celui de la fabrication (32-33) ainsi que pour certaines sociétés de plus grande taille.

- Soutenir davantage les partenariats industries-milieu de l'enseignement et de la recherche, en particulier en augmentant le taux de crédit d'impôt relié aux projets de recherche précompétitive réalisés en partenariat avec les universités ou les centres de recherche, et les initiatives impliquant la coopération des acteurs de l'innovation et sollicitant la complémentarité de la recherche fondamentale et la recherche appliquée et industrielle.

⁴ https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2024/12/cr_2024-13_rsde_vf.pdf

- Mieux soutenir les chercheurs et les entrepreneurs relativement à l'accès à la propriété intellectuelle et sa commercialisation.

Pour l'intégration technologique

- Faire connaître davantage le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (c3i) et s'assurer que son application soit adaptée à la réalité des entreprises (considérer par exemple les SaaS et les prestations de services, au-delà des seules dépenses en capital actuellement admissibles. Augmenter le seuil de dépenses (100 m\$) pour encourager les grands projets de modernisation technologique. Il faut par ailleurs outiller les personnes concernées pendant les vérifications qui semblent nombreuses en lien avec ce crédit. Les enjeux liés à la cybersécurité nécessitent par ailleurs également une attention particulière et des investissements qui peuvent être substantiels de la part des entreprises. Il faudrait évaluer la possibilité d'inclure ce genre de dépenses ou prévoir une autre forme de soutien aux PME à cet égard.

Pour la croissance des entreprises et le reprenariat

- L'inscription en bourse est utilisée de manière restreinte au Québec alors qu'elle peut représenter un levier économique de croissance intéressant pour les entreprises, Il faut bien documenter cette question et analyser sérieusement la pertinence de mettre en place des mesures pour la favoriser (par exemple une variante du régime d'épargne-action (RÉA)). Dans le contexte actuel, un tel régime serait particulièrement utile.
- Éliminer les conditions contraignantes auxquelles les actionnaires sont assujettis lors d'un transfert d'entreprise à un membre de la famille, comme celles consistant à effectuer un transfert complet (et non partiel) de l'entreprise et à ne plus y avoir de participation après la vente.

Il faut par ailleurs miser sur des mesures de communication et d'accompagnement des entreprises, notamment les PME, afin de les aider à profiter des différents crédits et programmes existants.

Infrastructures et marchés publics

Les infrastructures publiques jouent un rôle essentiel dans la productivité et la prospérité des économies et répondent à des besoins économiques, sociaux et même environnementaux de court et long termes. Aujourd'hui plus que jamais il faut utiliser ce levier pour passer au travers de la tempête.

Force est de constater que, malgré les investissements substantiels, notamment du PQI, nos infrastructures ont vieilli et peinent à répondre adéquatement aux besoins grandissants. Ceci est vrai dans différents domaines, notamment le transport de personnes et de marchandises, les pôles logistiques, les réseaux scolaires public et privé, l'enseignement supérieur, les infrastructures numériques, le logement, le réseau de la santé et des soins de longue durée, sans oublier les investissements nécessaires pour l'adaptation aux changements climatiques. Les changements climatiques exercent une pression croissante sur les infrastructures publiques. Qu'il s'agisse des routes, souvent vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations et les tempêtes, ou encore des systèmes d'aqueducs qui sont également confrontés à des défis majeurs, avec des régimes de précipitations changeants, des pénuries d'eau accrues et des risques accrus de

contamination. Sans parler des hôpitaux, qui en tant que piliers critiques de la réponse aux urgences, doivent faire face à des événements climatiques plus fréquents et plus intenses, mettant à l'épreuve leur capacité à assurer des services ininterrompus. Ce ne sont que trois exemples d'infrastructures critiques pour la résilience des communautés pour lesquelles il est nécessaire de prévoir dès maintenant des adaptations et des mises à niveau.

Bien que le besoin de nouveaux projets d'infrastructure demeure, notamment pour ce qui est du transport collectif, les plans d'infrastructures doivent être bien plus axés sur une culture de l'entretien et de la prévention pour véritablement incarner une vision d'investissement à long terme.

Le déficit de maintien d'actifs (DMA) associé aux infrastructures en mauvais et en très mauvais état (IEG de D ou E) qui appartiennent aux organismes publics était évalué à 37,1 G\$ en mars 2024 (il était de 30,6 milliards de dollars en mars 2022), dont 20,4 G\$ pour le réseau routier et 8,5 G\$ pour le réseau de l'éducation, et de 8,3 milliards de dollars) pour les autres secteurs d'activité. Des investissements majeurs sont donc requis pour les remettre en bon état.

Enfin, la Stratégie gouvernementale des marchés publics, dévoilée en 2022, favorise l'achat de biens et de services québécois et accorde une place à l'innovation. Cela dit, l'exercice devrait être poussé plus loin pour que l'intégration de critères autres que le prix le plus bas devienne plus systématique, et pour que suffisamment d'entreprises soient non seulement en mesure de soumissionner sur les appels d'offres publics, mais qu'elles soient motivées à le faire.

Recommandations

- Accélérer les investissements publics en infrastructure pour remédier un ralentissement des investissements privés, tout en s'assurant de la disponibilité de la main-d'œuvre et d'une planification adéquate.
- Privilégier les investissements dans le maintien des actifs, en particulier dans le transport, les routes et autoroutes, le transport collectif, les réseaux scolaires public et privé et le réseau de la santé et des soins de longue durée, et s'assurer que la croissance des budgets d'entretien soit au moins égale à celle du déficit pour le maintien des actifs (DMA). Ceci est également vrai pour les infrastructures municipales.
- Assurer les investissements nécessaires dans les infrastructures municipales qui doivent accompagner la construction de nouveaux logements dont les infrastructures en eau pour contribuer à la résorption de la crise du logement.
- Privilégier le recours à des modes d'octroi des contrats publics qui tiennent adéquatement compte des notions de qualité, de valeur, de performance environnementale et de durabilité, entre autres à travers une analyse du cycle de vie des ouvrages plutôt que la règle du plus bas soumissionnaire conforme. Ces principes devraient d'ailleurs également être tenus en compte par les municipalités dans l'octroi des contrats.
- Mettre à profit les différents modes d'octroi et de réalisation de contrats selon les différentes situations et les différents projets (partenariats publics-privés (PPP) et les modes collaboratifs nouvellement rendus possible au Québec, etc.) afin d'introduire plus d'agilité, de flexibilité et d'efficacité en matière d'infrastructures publiques. Optimiser les façons de faire permettra également davantage de marge de

manœuvre afin d'assurer un continuum d'investissements pour le maintien d'actifs et le déploiement de nouveaux projets d'infrastructures, dont des projets majeurs.

- Renforcer nos infrastructures logistiques pour améliorer la fluidité du commerce et pouvoir diversifier nos marchés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada et de l'Amérique du Nord.
- Régler une fois pour toutes la problématique des délais de paiement qui, malgré quelques avancées, représentent toujours un irritant important pour les fournisseurs de l'État.
- Favoriser l'innovation de même que la participation des PME et l'achat local, dans le respect des règles de libre-échange et de saine utilisation des deniers publics⁵.
- Miser sur le rôle de bancs d'essai et de vitrines technologiques que peuvent jouer les marchés publics pour les innovations, en particulier les innovations vertes et en santé, en favorisant la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces innovations.
- Prévoir un cadre pour des propositions non sollicitées qui permettrait de favoriser l'innovation et un plus grand apport du secteur privé pour apporter des réponses à des enjeux dans les infrastructures, mais également dans d'autres domaines; un projet pilote peut permettre de tester le modèle et son intérêt.

Le capital humain

Même si le taux de postes vacants a diminué récemment et malgré le ralentissement économique et le risque de pertes d'emplois en raison des éventuels tarifs, la disponibilité et la gestion des ressources humaines demeurent au cœur des préoccupations des employeurs et représentent un obstacle potentiel à leur croissance et leur compétitivité.

Alors qu'il faut encourager le prolongement de la vie active des travailleurs, le CPQ s'inquiète des conséquences du resserrement du crédit d'impôt pour prolongation de carrière et l'augmentation de l'âge d'admissibilité. L'impact peut être particulièrement important dans certains secteurs où existe une plus forte pénibilité (effort physique ou charge mentale).

Recommandations

- S'assurer d'une fiscalité compétitive combinée aux prestations sociales pour les employés expérimentés afin que la prolongation de carrière demeure attractive sur le plan financier;
- Bonifier les campagnes d'information sur l'impact financier de la poursuite de la vie active ciblant les travailleurs d'expérience;
- Soutenir les mesures et les programmes d'Emploi Québec auprès des organismes qui accompagnent les employeurs afin qu'ils se dotent de meilleures pratiques de maintien en emploi et d'attraction des travailleurs expérimentés;

⁵ À cet égard, selon une étude du CIRANO, d'un point de vue budgétaire, il est intéressant de s'approvisionner auprès de producteurs québécois tant que la différence entre le prix de leurs produits et celui des produits importés n'excède pas 17 %.

- Soutenir la formation des travailleurs expérimentés en augmentant les incitatifs pour la formation en entreprise par la mise en place de mesures particulières pour les travailleurs expérimentés dans la Loi du 1 % pour la formation des personnes à l'emploi;
- Rendre non imposable l'avantage lié au remboursement par l'employeur d'interventions médicales réalisées dans le privé pour accélérer le retour à l'emploi;
- Maintenir les efforts d'attraction et de rétention des travailleurs étrangers temporaires ainsi que des étudiants étrangers;
- Renforcer les dispositifs de reconnaissance des acquis et des compétences personnes immigrantes;
- Rétablir l'accès aux services d'Emploi-Québec et aux services de francisation pour les travailleurs étrangers temporaires et s'assurer qu'ils répondent aux besoins des entreprises.

Renforcer la formation, notamment en entreprise

Pour le CPQ, il faut notamment investir davantage en formation pour rattraper notre déficit de productivité si l'on veut aller vers une économie sobre en carbone et de plus en plus numérique. Il est dans l'intérêt collectif que l'État assume un rôle de promoteur de la formation auprès des entreprises. L'arrimage entre la formation et les compétences de la main-d'œuvre par rapport aux attentes des employeurs demeure toujours à parfaire et les programmes d'études et de formations sont adaptés trop lentement et peinent à suivre la réalité du marché du travail, notamment dans le cas de formations offertes à temps partiel. Il faut accompagner les entreprises et reconnaître les « entreprises apprenantes » puisqu'il s'agit d'une formation alors pleinement adaptée aux besoins.

- Appuyer financièrement et par des mesures actives l'adoption d'un nouveau plan d'action en éducation des adultes et formation continue;
- Améliorer l'accès aux services publics d'emploi pour toutes les entreprises du Québec qui en font la demande;
- Renforcer la formation des employés en entreprise, en particulier dans les domaines des compétences numériques et managériales, en offrant un soutien financier aux employeurs pour faciliter cette formation;
- Soutenir financièrement les employeurs qui offrent à leur personnel, à leurs frais, des cours de francisation et de perfectionnement de la langue française;
- Accélérer la formation des personnes en recherche d'emploi et des groupes sous-représentés sur le marché du travail, afin qu'ils puissent acquérir, perfectionner ou requalifier leurs compétences, y compris celles de base.

S'attaquer à l'enjeu de la littératie et de la numératie : Le Québec accuse un retard important en cette matière ce qui représente un autre frein aux efforts déployés pour améliorer notre productivité. Investir dans l'amélioration des compétences en littératie de la population québécoise n'est pas seulement une mesure sociale, mais également un levier économique puissant. Ainsi, pour améliorer de manière générale les capacités en littératie et numératie au Québec, le CPQ recommande notamment un soutien individualisé et la création de programmes de formation ciblés sur les compétences essentielles adaptées aux réalités du milieu de travail.

La réglementation

Le fardeau réglementaire et administratif demeure une préoccupation de premier ordre pour les employeurs. D'ailleurs, dans des consultations internes auprès de nos membres, l'importance de cet enjeu dépasse quasiment celui de la fiscalité.

Les délais pour l'obtention des autorisations pour les promoteurs de projets, les dédoublements et la complexité des processus représentent des irritants importants. L'alourdissement du fardeau réglementaire se ressent dans différents domaines : l'environnement, la protection des données personnelles, la protection du consommateur, la santé sécurité du travail, la langue, etc. Des réglementations s'ajoutent à des rigidités déjà existantes dont les rigidités syndicales et reliées aux ordres professionnels. Ce cumul pèse sur la lourdeur de faire des affaires au Québec.

Un allègement des processus et une réglementation plus efficace permettraient d'encourager l'investissement privé et d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, ainsi que leur contribution à la prospérité sans coût pour l'État. Par ailleurs, l'État étant aussi un employeur, ses coûts, son agilité et sa productivité peuvent être affectés de façon importante par de nouvelles réglementations.

À part les processus administratifs, toute nouvelle réglementation doit être évaluée à la lumière de son impact sur la compétitivité du Québec et le niveau de vie des Québécoises et Québécois.

Le gouvernement a été très actif au cours des dernières années en ajoutant de nouvelles mesures, et il semble en prendre conscience maintenant.

Recommandations

- Documenter l'impact sur le PIB de l'alourdissement de la réglementation.
- Évaluer la valeur ajoutée de chaque réglementation supplémentaire et assurer des analyses d'impact réglementaire rigoureuses reflétant les véritables impacts, surtout en présence d'une multitude de règlements.
- Bonifier le plan pour un allègement réglementaire et administratif avec des initiatives pour :
 - Harmoniser et éviter les dédoublements, tant entre les différents ministères et organismes, qu'entre les différents paliers de gouvernement, incluant l'administration municipale;
 - Inciter les municipalités à adopter également des politiques d'allègement réglementaire.
- Soutenir et accompagner les entreprises, notamment les PME, pour se conformer à de nouvelles exigences réglementaires (pensons par exemple aux projets de loi 25 et la loi 14, ou encore à un ensemble d'autres réglementations dont dans le domaine environnemental et de la santé et sécurité du travail) et leur offrir un minimum de flexibilité.
- Analyser, dès leur mise en application et en continu, l'impact réel sur les entreprises de nouvelles exigences réglementaires et administratives des lois adoptées par le gouvernement et proposer les allègements nécessaires pour en atténuer rapidement le poids réglementaire et administratif.
- Collaborer avec les autres provinces pour lever les barrières interprovinciales au commerce notamment par la reconnaissance mutuelle des réglementations entre les différentes provinces et en développant un réflexe d'harmonisation pour les réglementations à venir.

Économie verte

La réduction des émissions de GES dans tous les secteurs : industrie, transport, bâtiment demeure nécessaire. Le prochain budget devrait contribuer à mettre en place les conditions nécessaires pour ce faire et concilier lutte aux changements climatiques et développement économique.

Il faudra aussi analyser la possibilité d'intégrer davantage l'écofiscalité au modèle fiscal québécois, tout en s'assurant de maintenir la compétitivité des entreprises et la capacité de payer des particuliers, notamment en privilégiant une approche positive et incitative et un transfert fiscal (*tax shift*). En d'autres mots, il faut chercher, dans la mesure du possible, à affecter les comportements sans que cela n'augmente le fardeau fiscal des entreprises ou des particuliers.

Recommandations

- Renforcer les efforts et les incitatifs pour l'efficacité énergétique qui demeure un ingrédient essentiel dans la transition dans tous les domaines. Dans le domaine du bâtiment notamment, il faut élargir les mesures de soutien pour la rénovation écoénergétique et les rendre accessibles pour les immeubles (bureaux, résidentiel, commercial).
- Bonifier le Plan pour une économie verte pour viser l'atteinte de la moyenne de circularité mondiale (8,6% en 2021 pour 3,5 % au Québec) en y ajoutant des mesures de soutien pour les initiatives en lien avec l'économie circulaire permettant, entre autres, d'améliorer constamment l'écoconception, l'industrie du recyclage et d'accroître la symbiose industrielle sur les plans sectoriel ou régional. De plus, investir davantage dans la recherche sur la valorisation et les débouchés des différents matériaux de CRD (construction, rénovation, démolition).
- Développer des processus d'appariement du capital investi par l'État au capital investi par des investisseurs privés afin de créer un effet de levier pour attirer davantage de capitaux privés.

Transport

- Renforcer le soutien financier dans le secteur des transports collectifs, pour préserver à long terme le niveau de service et son attractivité et aussi sa contribution à la réduction des émissions de GES. Il est recommandé notamment de soutenir le maintien des actifs des sociétés de transport afin de garantir la pérennité et la fiabilité des infrastructures.
- Poursuivre les efforts pour la réduction des émissions dans le transport des marchandises, entre autres par une plus grande intermodalité et le soutien à l'utilisation d'énergies plus propres. Pour cela, il faut notamment rétablir le programme éco-camionnage et le Programme en efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF).
- Viser une plus grande efficacité dans le transport des marchandises et une diminution de l'empreinte environnementale en aidant les entreprises à utiliser les données de façon plus optimale. Un projet pilote financé par le FECC pourrait permettre d'évaluer les possibilités.

Secteurs spécifiques stratégiques et indépendance énergétique

Plusieurs enjeux sectoriels qui ont un fort impact sur le développement économique et la prospérité du Québec en général doivent faire l'objet d'une attention particulière. Le Québec compte déjà d'importants atouts dans plusieurs domaines stratégiques et d'avenir sur lesquels il faut miser, par exemple les secteurs liés aux changements climatiques comme le transport électrique, les énergies renouvelables, les métaux et minéraux critiques, la filière batterie et des secteurs comme le biomédical, l'aéronautique, l'aluminium, l'agroalimentaire et le secteur forestier. Les autres provinces Canadiennes possèdent également des atouts importants ainsi qu'une expertise en termes de ressources naturelles, dont les ressources énergétiques et dans d'autres domaines. Nous devons miser sur nos forces respectives et collaborer davantage face aux menaces venant de partout et notamment du Sud de la frontière, traditionnellement nos alliés et qui vont demeurer un partenaire naturel important. En plus de chercher à rapprocher les chaînes de valeur tant à l'intérieur du Québec que du Canada, il faut se diversifier dans d'autres marchés internationaux. Il faut aussi viser une indépendance énergétique.

Le contexte qui a évolué et les nouvelles réalités géopolitiques viennent changer la donne et font apparaître de nouveaux besoins et défis mais aussi d'opportunités pour notre économie. Le CPQ fait les recommandations suivantes à cet égard :

- Mettre en place des incitatifs et des investissements afin d'assurer une chaîne d'approvisionnement stable des biens essentiels tels que les médicaments, le biomédical et l'agroalimentaire, tout en favorisant la production locale et notre indépendance alimentaire.
- Renouveler la Stratégie des sciences de la vie;
- Adopter une stratégie pour le secteur de la défense nationale. Le Québec compte plusieurs entreprises, notamment dans le maritime et l'aéronautique qui peuvent jouer un rôle clé dans ce domaine. La collaboration avec le gouvernement fédéral est également pertinente dans ce domaine;
- Exploiter nos atouts en termes de ressources naturelles de façon responsable pour assurer notre indépendance énergétique, notre résilience et notre développement économique au niveau du Québec mais également du Canada;
- Bonifier le financement des délégations du Québec et des partenaires économiques afin d'explorer et d'investir d'autres marchés par le biais de missions commerciales et de partenariats d'affaire; Il faudrait également examiner des moyens de favoriser fiscalement les revenus d'exportation et notamment la diversification des marchés d'exportation. À titre d'exemple, les dispositions FDII aux États-Unis, ont pour objectif de favoriser les exportations.
- Miser sur la diversité et la complémentarité des sources d'approvisionnement, en se basant sur des principes d'efficience et en optimisant l'utilisation de l'énergie de manière appropriée et à moindre coût, tout en visant l'indépendance énergétique canadienne;
- Maintenir l'avantage hydroélectrique comme un instrument d'attractivité et de positionnement stratégique pour le Québec;
- Garantir aux entreprises québécoises un accès stable à l'énergie, à coût compétitif, tout en favorisant des pratiques d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

- S'assurer que la tarification de l'électricité reflète le coût de service pour tous les types de consommateurs.

Finances publiques, équilibre budgétaire et dette

La maîtrise de la dette et la soutenabilité à long terme des finances publiques doivent demeurer des principes primordiaux dans les décisions gouvernementales. Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte où la démographie continuera d'exercer une pression à la hausse sur les dépenses publiques et éventuellement à la baisse sur la performance globale de l'économie, et où les changements climatiques représentent des risques et des défis considérables.

Finalement, le contrôle du poids de la dette et le maintien de l'assainissement financier ne peuvent se faire sans une modernisation tangible de l'action et de l'appareil gouvernemental et du contrôle des dépenses et d'une réforme du système de santé. Selon le fiscaliste Luc Godbout, les dépenses publiques étaient 9G\$ plus élevées en 2024 par rapport au cadre financier de 2022, dont près de 3,4G\$ dues aux nouvelles conventions collectives, Il faut revoir le fonctionnement du gouvernement pour une plus grande efficacité, flexibilité et productivité. Le défi consiste à offrir des services adéquats à la population tout en limitant la croissance des dépenses et en réduisant progressivement la dette. Une culture d'optimisation des dépenses publiques, bien que complexe, est incontournable, en particulier en santé, un domaine qui accapare une part toujours plus grande des budgets étatiques. Les dépenses publiques en santé et services sociaux représentaient 42 % des dépenses de portefeuille⁶ en 2024-2025. On sait que les besoins attendus dans le domaine sont grands, notamment dans le contexte du vieillissement démographique. Au-delà des ressources financières, il est surtout impératif d'augmenter l'efficacité du système et sa capacité à répondre aux besoins avec une plus grande productivité et une plus grande flexibilité. La révision des programmes et des dépenses fiscales déjà entamée est à poursuivre et se doit d'être stratégique. Elle doit se faire en tenant compte de l'impact des différentes mesures sur la croissance économique et sur le niveau de vie.

Dans le contexte actuel des menaces de nature tarifaire et autres où les entreprises et les travailleurs auront besoin de soutien, le report du retour à l'équilibre budgétaire peut être envisagé, mais ceci n'exclut pas l'importance de cibler les interventions à venir et de s'assurer de maximiser les retombées pour chaque dollar investi.

Recommandations pour le système de santé

- Miser sur les nouvelles technologies pour réduire les coûts et accélérer l'efficacité des soins (p. ex. la télémédecine, l'IA, les technologies qui peuvent contribuer à pallier le manque de personnel dans les établissements, etc.).

⁶ Les dépenses de portefeuilles sont composées des dépenses de programmes, soit celles des ministères, ainsi que des autres dépenses, soit celles des entités financées par leurs revenus propres et les dépenses financées par le régime fiscal. Les dépenses en santé représenteraient 50% des dépenses de programme en 2023, (cette information ne semble pas disponible pour 2024).

- Miser sur les incitatifs fiscaux et financiers existants pour les aînés (CMD, CES, PEFSAD) en les adaptant pour qu'ils puissent être encore plus propices à des solutions diversifiées, incluant les soins à domicile. De plus, l'accès à ces solutions soulagerait les proches aidants et faciliterait leur participation au marché du travail.
- Optimiser l'apport de tous les acteurs – publics, privés et communautaires – pour offrir des solutions diversifiées répondant aux différents besoins de façon efficiente, avec des évaluations basées sur des indicateurs pertinents pour assurer la qualité. Mettre à contribution le secteur privé selon son expertise et son potentiel d'innovation et de spécialisation.
- Arrimer les politiques d'innovation et les politiques en santé et faciliter l'intégration de l'innovation dans ce domaine, incluant les technologies, les tests, les médicaments, etc.
- Mettre en place des incitatifs favorables à la participation des employeurs dans les soins de santé de leurs employés, pour réduire les pressions sur le système de santé, améliorer la productivité et réduire l'absentéisme. On peut penser notamment à des solutions en télémédecine ou d'autres investissements au bénéfice de la santé physique et mentale de leurs employés et en prévention. L'incitatif peut par exemple être une réduction de la cotisation au FSS.
- Promouvoir davantage la prévention, comme celle des chutes qui viennent au premier rang des causes d'hospitalisation pour une blessure chez les aînés, ainsi que l'activité physique et de saines habitudes alimentaires. La formation des différents intervenants et leur rôle de communicateurs jouent notamment un rôle clé à cet égard. Il importe aussi d'investir adéquatement dans la santé publique.

Autres mesures et enjeux

Parmi les autres enjeux on pense à la disponibilité de logements qui, en plus d'être un enjeu social, affecte la capacité des employeurs à attirer la main-d'œuvre d'ici ou d'ailleurs, limitant leur capacité à faire certains investissements ou à accepter de nouveaux contrats. Cette situation n'est pas uniquement un enjeu de grande ville, elle est encore plus problématique en région où les taux d'inoccupation sont les plus faibles au Québec. La crise des médias traditionnels et d'autres enjeux mentionnés ci-dessous méritent également l'attention. Le CPQ recommande de :

- Renforcer le soutien aux médias dans les différentes communautés et régions, au regard des réalités concurrentielles liées à l'ère du numérique. Ce soutien doit inclure les médias non écrits et également un soutien pour leurs revenus publicitaires;
- S'assurer que les critères d'octroi de financement soient adaptés à la nature des outils financiers. Par exemple, la clause du cumul des aides financières publiques, telle que suivie présentement par le gouvernement québécois, limite la capacité de BDC – qui doit être comprise comme une banque – d'investir pleinement au Québec. Ceci est d'autant plus pertinent dans le contexte actuel et avec le besoin de soutien aux entreprises qui risquent d'être fortement impactées par des tarifs américains;
- Renforcer les mesures de contrôle et empêcher l'évasion fiscale via la méthode « Chauffeurs Inc. », où des chauffeurs de camion, normalement considérés comme des employés, sont délibérément mal classifiés pour permettre aux transporteurs d'éviter les retenues salariales. Les chauffeurs peuvent également bénéficier de déductions d'impôt injustifiées. Le phénomène « Chauffeurs Inc. » a comme conséquence d'exposer les acteurs de la chaîne d'approvisionnement travaillant avec de tels

transporteurs à des risques financiers et légaux, de rendre moins compétitives les entreprises qui respectent les règles et de fragiliser nos chaînes logistiques.

Conclusion

Les propositions énumérées dans ce mémoire permettent d'améliorer la compétitivité de notre environnement d'affaires fiscal et réglementaire. Elles doivent être perçues comme une occasion de consolider notre position économique et favoriser l'innovation et la croissance. Travaillons sur nos faiblesses et misons sur nos forces pour affronter le plus efficacement possible les menaces et l'adversité auxquelles nous faisons face.

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514-288-5161
Sans frais au Québec : 1-877-288-5161

Courriel : info@cpq.qc.ca

cpq.qc.ca



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca